



ACADÉMIE

MIXTE

NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

ACADÉMIE SUR LES NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL

11 – 29 MAI 2026

EN LIGNE (E-CAMPUS): 11 – 22 MAI 2026

TURIN, ITALIE: 25 – 29 MAI 2026

Note d'information



Organisation
internationale
du Travail



Centre international de formation

Formation phare organisée et réalisée par le Centre international de formation de l'OIT (CIFOIT) et le Département des normes du travail (NORMES) du Bureau international du Travail, en collaboration avec les bureaux sur le terrain.

Les normes internationales du travail (NIT), adoptées et supervisées par l'Organisation internationale du Travail, constituent un **cadre normatif éprouvé et fiable** pour aider les États Membres vers une **approche centrée sur l'humain** d'un monde du travail nécessitant une action résolue pour promouvoir la justice sociale et réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les NIT contribuent à la cohérence des politiques et instaurent des règles du jeu équitables dans et entre les pays; elles permettent ainsi de lutter contre les inégalités, de réaliser les gains de productivité nécessaires pour maintenir des niveaux de vie décents et de rétablir la confiance dans une économie mondiale ouverte qui ne laisse personne de côté.

L'Académie est un événement global proposant un choix de **parcours hautement spécialisés** sur les NIT, spécialement conçus pour répondre aux besoins de **différents groupes cibles**. Elle permet d'acquérir une compréhension approfondie de l'ample système des NIT et de son application au niveau national. Pendant l'Académie des participants issus de divers horizons professionnels explorent l'action normative de l'OIT présentée dans le contexte actuel, contribuant à susciter des discussions ciblées, à échanger sur les défis communs et les bonnes pratiques, et à établir des contacts avec des professionnels intéressés par les questions liées aux normes et travaillant dans ce domaine.

PARCOURS

- **Parcours 1 / Mandants** : NIT pour les mandants tripartites.
- **Parcours 2 / Professionnels du droit** : NIT pour les juges, juristes et professeurs de droit

GROUPES CIBLES

- Fonctionnaires publics responsables des questions liées aux normes nationales et internationales du travail, y inclus le suivi des obligations établies par la Constitution de l'OIT.
- Représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT.
- Juges des cours et tribunaux connaissant des litiges sociaux.
- Avocats spécialisés en droit du travail et juristes défendant les intérêts des organisations d'employeurs et de travailleurs.
- Professeurs et enseignant universitaires.
- Fonctionnaires du Bureau international du Travail et du système des Nations Unies intéressés par l'action normative de l'OIT.

APPROCHE

Chaque parcours spécialisé est conçu pour un public spécifique et répond à ses besoins professionnels. Les parcours combinent:

- une évaluation des connaissances au début et à la fin du parcours d'apprentissage;
- des modules autoguidés, flexibles et interactifs, comprenant des présentations, des vidéos et des quiz pendant la phase en ligne;
- des présentations suivies de discussions plénières et d'activités pratiques à réaliser en groupes à Turin;
- des sessions plénières quotidiennes pendant la phase résidentielle afin d'échanger connaissances, idées et expériences.

PERSONNES-RESSOURCES

- Membres et anciens membres des organes de contrôle de l'OIT, y compris la Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR).
- Spécialistes du Bureau international du Travail (siège et bureaux sur le terrain) et formateurs du CIFOIT.
- Experts extérieurs parmi les mandants de l'OIT, du monde universitaire et du pouvoir judiciaire.

LANGUES

L'Académie se déroulera en anglais et français, avec interprétation simultanée. Une bonne maîtrise d'une des langues de travail est requise.

CERTIFICAT

À l'issue de l'Académie, les participants recevront un certificat numérique de participation délivré spécifiquement par le CIFOIT.

COÛTS

Le coût total de la participation est de **2 685 euros**. Ce montant englobe les frais didactiques (**1 930 euros**) et les frais de subsistance (**755 euros**). Les frais didactiques incluent: la préparation, l'exécution et l'évaluation du cours; les livres et le matériel didactique; l'utilisation des infrastructures de formation et des services d'assistance, y compris la plateforme en ligne; l'assurance médicale d'urgence.

Les frais de séjour couvrent: la pension complète et l'hébergement au CIFOIT pendant la phase résidentielle. Les prix mentionnés **n'incluent pas** le coût du voyage international du pays du participant vers les lieux où se déroule le cours.

Les participants doivent s'assurer qu'ils disposent d'un **passport en cours de validité** et des visas requis pour l'Italie et pour tout autre pays d'escale pendant leur voyage vers et depuis le lieu du cours. Les frais de visa, les taxes d'aéroport, les déplacements dans le pays du participant et les escales ne seront pas remboursés.

PAIEMENTS ET ANNULATIONS

Les frais de participation doivent être réglés avant le début, soit par virement bancaire, soit par carte de crédit. Pour tout paiement, veuillez nous contacter à l'adresse: ils@itcilo.org

Pour de plus amples informations concernant le paiement, les annulations et les remboursements, veuillez consulter la page: <https://www.itcilo.org/fr/applications-payments-cancellation>

BOURSES

Des bourses sont disponibles pour les candidats remplissant les conditions requises et provenant des pays éligibles.

CANDIDATURES

La date limite pour les candidatures est fixée au **26 avril 2026**.

Les candidats devront fournir les documents suivants:

- le formulaire de candidature en ligne dûment rempli, disponible à l'adresse suivante: <https://oarf2.itcilo.org/STF/A9719201/fr>;
- une déclaration de parrainage confirmant le soutien financier (ou une déclaration dans laquelle le candidat s'engage à régler les frais de participation), à télécharger lors de l'envoi du formulaire de candidature.

Les dossiers de candidature incomplets ne seront pas pris en compte.

Les candidatures émanant d'organisations d'employeurs ou de travailleurs doivent être approuvées par les secrétaires du groupe des employeurs ou des travailleurs du Conseil d'administration du BIT.

En tant qu'organisation chargée de promouvoir la justice sociale et les droits humains dans le monde du travail, l'OIT joue le rôle de chef de file des efforts menés au niveau international pour encourager l'égalité des genres. En ligne avec cette politique de l'OIT, la candidature des femmes est particulièrement encouragée.

PARCOURS 1 : NIT POUR LES MANDANTS

PROFIL DES PARTICIPANTS

- Fonctionnaires publics responsables des questions liées aux normes nationales et internationales du travail, y inclus le suivi des obligations établies par la Constitution de l'OIT.
- Représentants d'organisations d'employeurs et de travailleurs responsables des questions concernant l'OIT.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Renforcer la capacité de suivre les procédures des NIT, y compris l'obligation de présenter des rapports conformément à la Constitution de l'OIT.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Permettre aux participants d'acquérir:

- une compréhension des procédures d'élaboration des NIT, de soumission, de ratification, de contrôle régulier et spécial dans les domaines relevant du mandat de l'OIT;
- la capacité de participer efficacement aux procédures et aux consultations relatives aux normes;
- la capacité de suivre activement les discussions, lors de la Conférence internationale du Travail, concernant l'adoption et l'application des NIT.

CONTENU

- Procédures relatives aux NIT.
 - Contexte de l'OIT.
 - Élaboration et adoption des normes.
 - Soumission aux autorités compétentes.
 - Ratification, entrée en vigueur et dénonciation.
 - Système de contrôle régulier: rapports en vertu des articles 22 et 19 de la Constitution de l'OIT.
 - Commission d'experts pour l'application des conventions et recommandations (CEACR).
 - Commission de l'application des normes de la Conférence (CAN).
 - Réclamations en vertu de l'article 24 de la Constitution de l'OIT.
 - Plaintes en vertu de l'article 26 de la Constitution.
 - Plaintes au Comité de la liberté syndicale (CLS).
- Contenu des NIT dans une sélection de domaines.
- Base de données NORMLEX et autres ressources sur les normes internationales du travail et l'établissement de rapports.

PARCOURS 2 : NIT POUR LES PROFESSIONNELS DU DROIT

PROFIL DES PARTICIPANTS

- Juges des cours et tribunaux connaissant des litiges sociaux.
- Avocats spécialisés en droit du travail et juristes défendant les intérêts des organisations d'employeurs et de travailleurs.
- Professeurs et enseignant universitaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

- Renforcer la capacité de faire usage des sources du droit international du travail au niveau national.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Permettre aux participants d'acquérir:

- une connaissance approfondie des instruments qui composent le système des NIT et des mécanismes de contrôle de leur application;
- la capacité d'utiliser les analyses et commentaires des organes de contrôle de l'OIT;
- la capacité de déterminer dans quelles circonstances les juges et juristes nationaux peuvent utiliser les sources de droit international dans la résolution des litiges en matière de travail;
- la capacité d'identifier et d'utiliser les NIT dans certains domaines.

CONTENU

- Présentation générale du système des NIT et ses procédures, de l'élaboration au niveau international à l'application nationale.
- Quand et comment les juges et les avocats nationaux peuvent utiliser le droit international du travail.
- Les travaux des organes de contrôle de l'OIT et leur intérêt pour les juges et juristes nationaux.
- Contenu et pertinence des NIT dans une sélection de domaines.
- Bases de données NORMLEX et RECUEIL DE DÉCISIONS DE JUSTICE-

Ce parcours est organisé en tenant compte du fait que les participant disposent nécessairement d'une solide culture juridique.

VIE ÉTUDIANTE

UN CAMPUS DES NATIONS UNIES FLORISSANT ET UNE COMMUNAUTE DE PROFESSIONNELS ORIGINAIRES DU MONDE ENTIER

- **Trois agences** du système des Nations Unies sur le campus
- **Plus de 300 cours et activités de formation** dans un environnement international stimulant
- **Des milliers de participants** venus du monde entier

ENVIRONNEMENT ET ALENTOURS

Prenez un vélo et découvrez le campus. Situé dans un parc boisé sur les rives du Pô, c'est un endroit idéal pour l'étude et la collaboration. Découvrez des méthodes d'apprentissage et de formation novatrices dans des salles de classe modernes équipées pour l'interprétation simultanée.

DÉSISTEMENT, ANNULATION ET REMBOURSEMENT (COURS RÉGULIERS)

Si un participant accepté ne souhaite plus ou est dans l'incapacité de participer à l'activité, il peut s'inscrire directement à un autre cours ou se faire remplacer par un autre participant. Il doit toutefois en aviser le Centre par écrit au moins 14 jours avant la date de début de l'activité. L'annulation de la participation à un cours régulier entraînera les pénalités suivantes:

INFOS

POUR DE PLUS AMPLES INFORMATIONS VEUILLEZ CONTACTER

Centre international de formation de l'OIT
Normes internationales du travail, droits au travail et égalité des genres (ILSGEN)
Viale Maestri del Lavoro, 10
10127 Turin – Italie

ils@itcilo.org
www.itcilo.org

DORMIR, MANGER ET BIEN PLUS ENCORE

Outre plus de 280 chambres privées, **le Campus de Turin propose aux participants aux cours et aux partenaires un large éventail de prestations**, à savoir un restaurant en libre service, une agence de voyages, une laverie, un bureau de poste, un gymnase, une infirmerie et une réception ouverte 24 heures sur 24.

ENGAGEMENT ENVERS LA COMMUNAUTE ET DIVERSITE

Les participants profitent des activités sociales organisées par le Centre de Turin, ainsi que par les responsables de leur activité de formation. Que ce soit le campus ou en dehors, des femmes et des hommes venus d'horizons culturels différents se retrouvent pour écouter de la musique live, cuisiner et partager des repas traditionnels, ou tout simplement jouer et discuter.

- 14 jours ou plus avant la date de début du cours: pas de pénalité, remboursement à 100% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- de 8 à 13 jours avant la date de début du cours: pénalité de 50%, remboursement de 50% du montant payé moins les frais bancaires applicables
- 7 jours ou moins avant la date de début du cours: pénalité de 100% du montant payé.

CODE DE L'ACTIVITE : A9719201